

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 4 MARS 2014 A 19 HEURES 30

Présents : M.GAUDUCHEAU D.MARIONNEAU M.COTTEREAU C. DANIAU
J. FERRAND Ph. TESSIER H. MOLINARI L. PACREAU F.LAMY S.GRAY K.LEITT M.P. GABILLEAU.

Absente : M. MARTINEAU

Secrétaire : Philippe TESSIER

Monsieur le Maire propose d'approuver le compte-rendu de la réunion du 28 janvier 2014.
Aucune observation n'étant formulée, le compte-rendu est approuvé.

1) COMPTE ADMINISTRATIF 2013

Monsieur Jean FERRAND, Adjoint, présente les divers comptes administratifs 2013 :

- Budget principal
- Assainissement
- Communal de Noailles

Ceux-ci font apparaître les chiffres réalisés en 2013 ainsi que les résultats de l'exercice. et sont adoptés à l'unanimité par le Conseil Municipal, Monsieur le Maire s'étant retiré.

2) – COMPTE DE GESTION 2013

Monsieur le Maire donne le résultat des comptes de gestion 2013 établis par Monsieur le Comptable du Trésor.

Ceux-ci sont adoptés à l'unanimité par le Conseil Municipal.

3) – CONTRAT D'ASSOCIATION AVEC L'ECOLE PRIVEE

Monsieur le Maire rappelle au CM l'historique du contrat d'association concernant la participation de la commune aux frais de fonctionnement de l'école privée dans la limite du coût de revient d'un élève de l'école publique.

Pour 2013, les dépenses s'élèvent à 119 341,88 € pour 150 élèves soit 795,61 € par élève.

Monsieur le Maire propose 2 hypothèses :

- 1^{ère} hypothèse : 75% de 795,61 € = 596,71 €
- 2^{ème} hypothèse : 80% de 795,61 € = 636,49 €

Après délibération, le Conseil Municipal décide de retenir le taux de 75% et le versement de la somme de 596,71€ par élève soit 57 284,16 € pour 96 élèves.

4) – FOURNITURES SCOLAIRES

Le Conseil Municipal décide le maintien de la somme allouée en 2013 soit 43 € par élève des écoles publique et privée pour l'année 2014.

5) - SUBVENTIONS 2014

Monsieur FERRAND présente le tableau des subventions proposées par la commission des finances

Le conseil Municipal valide les subventions telles que présentées.

6) MISSION DE CONTROLE TECHNIQUE

Pour la construction de la station d'épuration, un appel de candidatures a été fait par le cabinet HYDRATEC pour les missions de contrôle technique et de SPS

4 entreprises ont répondu pour la mission de contrôle technique et il y a lieu de retenir le cabinet VERITAS pour un coût de 4 500 € HT

5 entreprises ont répondu pour le SPS et il y a lieu de retenir le cabinet DEKRA pour un coût de 3 040 € HT

Accord du CM

7) RYTHMES SCOLAIRES

Monsieur le Maire rappelle la loi et la mise en place pour la rentrée 2014 des rythmes scolaires

Il donne le compte rendu des deux premières réunions et propose de poursuivre le travail de réflexion

8) DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Quatre déclarations d'intention d'aliéner ont été déposées à la mairie afin que la commune fasse valoir son droit de préemption urbain si nécessaire

- Vente de la maison au 5 rue des Jonquilles de Mr et Mme BECAUD Raymond
 - Vente du cabinet médical du Dr HENRIO au 28 rue de l'Hôtel de Ville
 - Vente de la maison à Noailles de Madame MATHE Jeanine
 - Vente de la maison au 32 rue du Petit Paris à Madame GUILLE épouse ECHARD
- La commune renonce à son droit de préemption pour ces quatre déclarations.

9) CONVENTION ASSISTANCE TECHNIQUE DE VOIRIE

Monsieur le Maire rappelle au CM que l'ATESAT avec la DDTM n'existe plus pour l'assistance aux travaux de voirie.

Il rappelle la création de la SPL et la possibilité de lui faire appel pour cette aide, à cet effet une convention doit être passée pour les modalités de l'assistance. Le coût est de 2800 € HT ou de 3500 € HT si nous prenons l'aide jusqu'au parfait achèvement.

Accord du CM pour signer la convention à 2800 € HT

10) AVENANT ASSISTANCE TECHNIQUE ASSAINISSEMENT

Il s'agit du contrat d'assistance technique avec le Conseil Général concernant l'assainissement et la station d'épuration

Le coût pour l'année 2014 est de 548.68 euros.

Accord du CM. pour autoriser Mr le Maire à signer l'avenant.

11) COURRIER DU CLOS ST PERE

Monsieur le Maire donne lecture du courrier reçu de l'Association syndicale « Le Clos St Père » concernant la demande de rétrocession des équipements de ce lotissement à la commune. L'assemblée générale de l'association a lieu le mardi 11 mars prochain à 19 h 30 à la salle polyvalente.

Prochaine réunion du conseil Municipal : Jeudi 20 mars 2014 à 19H30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 30

Le Maire,

M. GAUDUCHEAU